



## Comité Social d'Administration Local du 23 mai 2024 en seconde convocation

Ce Comité Social d'Administration local s'est tenu dans les locaux la DDFiP du Pas-de-Calais. Il a commencé à 9 h 30 et s'est terminé à 17 h 55. La présidence était assurée par M. Claude Girault, Directeur des Finances Publiques du Pas-de-Calais, le secrétariat par Mme Hélène Snauwaert , et le secrétariat-adjoint par Mme Amandine Koslowski de CGT DDFiP 62.



### L'ordre du jour

**Point 1 :** Approbation des P V des CSAL du 19 janvier, du 2 et 22 février 2024

**Point 2 :** Fusion des secteurs d'assiette du SIP Arras au 1er janvier 2025

**Point 3 :** Réorganisation des PCRPs (Pôles de contrôle revenus / patrimoine)

**Point 4 :** Bilan 2023 de l'activité des CDL (Conseillers au décideurs locaux)

**Point 5 :** Bilan des entretiens professionnels 2023

**Point 6 :** Bilan 2023 de formation professionnelle et plan prévisionnel de formation 2024

**Point 7 :** Budget – Opérations immobilières : bilan 2023 et prévisions 2024

**Point 8 :** Rapport d'activité 2023

**Point 9 :** Expérimentation de la semaine en 4 jours



**syndicats présents à ce Comité Social d'Administration Local**

**Vos représentant(e)s CFTC DDFiP 62 au Comité Social d'Administration Local :**

**Frédérique Monchy**  
Titulaire, S I P de Lens

**David Kaczmarek**  
Suppléant, E D R

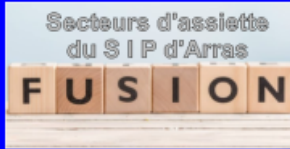
**Sébastien Duhamel**  
Expert, P C E d'Arras



## Point 1 : Approbation des PV des CSAL du 19 janvier, du 2 et 22 février 2024 ...

FO, UNSA et nous ont voté POUR l'approbation de ces procès verbaux.

CGT et Solidaires se sont abstenus.



## Point 2 : Fusion des secteurs d'assiette du SIP Arras au 1er janvier 2025 ...

La Direction nous rappelle que le SIP d'ARRAS est actuellement organisé en trois secteurs d'assiette, y compris l'antenne de SAINT POL. Celle-ci n'entre pas dans le périmètre de la réorganisation. Selon elle, cette configuration arrageoise ne se justifie plus compte tenu de l'achèvement de son NRP qui a opéré le transfert du recouvrement fiscal des trésoreries de proximité vers les SIP.

Toujours selon elle, La création du secteur d'assiette unique va permettre de :

- Faciliter au quotidien l'exercice des missions d'assiette et de recouvrement
- Améliorer les conditions de vie au travail
- Faciliter le pilotage : élaboration des plannings, gestion des absences, des temps partiels, des congés.
- Améliorer la polyvalence sur l'accueil.

La direction a fait des échanges et des réunions avec l'ensemble des agent(e)s concerné(e)s par sa fusion. Selon elle, ils/elles étaient tous très satisfait(e)s des projets de la direction et que cela allait faciliter leur quotidien sur de nombreux points.

Le SIP d'ARRAS (hors antenne de ST POL SUR TERNOISE) est actuellement organisé comme indiqué dans le tableau ci-contre en équivalent ETP hors encadrement (2 A ET 1 A+)

Répartition des effectifs	Cadres B	Cadres C
SAID 1	1	5,7
SAID 2	1	5
Accueil	2,8	2
Recouvrement	3,8	3,4
Autres ( transverse et standard)	/	2

La direction propose donc sa réorganisation en stipulant que le secteur unique sera composé de 2 cadres B et 12 cadres C soit en ETP:

2 ETP cadres B  
11,7 ETP cadres C (1 cadre C transverse intègre le secteur unique)

Le projet n'entraîne pas de modification pour l'équipe comptabilité-recouvrement composée de 4 cadres B et 4 cadres C



**Nos 5 organisations syndicales présentes  
à ce C S A L se sont unanimement abstenues.**



### Point 3 : Réorganisation des PCR P (Pôles de contrôle revenus / patrimoine) ...

Fin 2014, la DGFIP avait décidé la création dans chaque département de pôles de contrôle revenus-patrimoines selon des organisations adaptées à chaque tissu départemental. Dans le Pas-de-Calais, l'organisation retenue jusqu'à présent a conduit à la création de trois pôles distincts, avec un A+ à la tête de chaque structure, comportant au total cinq implantations, mais avec des effectifs et grades assez différents.

Des groupes de travail ont été organisés par la Direction pour, selon elle, pour tenir compte des attendus des notes nationales, du tissu fiscal et des recommandations de l'audit départemental et à présenter des préconisations éclairant sa mise en œuvre.

Le projet de la DDFIP 62 vise à créer un PCR P départemental unique implanté sur deux sites : le siège à Arras et une antenne pérenne à Montreuil-sur-Mer. La DDFIP pense que cette organisation permettrait de renforcer l'expertise patrimoniale, l'animation étant conduite par l'encadrement du PCR P selon les directives et avec l'appui de la division du contrôle fiscal.

Le projet repose donc sur la suppression au 1er septembre 2025 de l'implantation à Boulogne-sur-Mer et le transfert des emplois de Boulogne-sur-mer vers Montreuil-sur-mer. Sans attendre, dès le 1er septembre 2024, le PCR P de Boulogne-sur-mer serait transformé en antenne provisoire du PCR P départemental. Le PCR P de Montreuil serait à la même date transformé en antenne pérenne du PCR P.

#### Le calendrier de la DDFIP 62 serait le suivant :

au 1er septembre 2024 : fusion des trois entités en une seule par la création d'un PCR P départemental , suppression de toute implantation à Bruay-La Buisnière, suppression de toute implantation à Saint-Omer, création de l'antenne de Montreuil-sur-Mer, création de l'antenne de Boulogne-sur-mer.

au 1er septembre 2025 : suppression de l'antenne de Boulogne-sur-Mer.

Pour la formation professionnelle, pour les agents qui suivront leurs missions, en l'absence de changement de métier, la réorganisation ne nécessitera pas de dispositif de formation professionnelle spécifique. Pour ceux qui ne souhaiteraient pas suivre la mission, un dispositif de formation adapté au nouveau poste sera mis en place.

Il y a un dispositif d'accompagnement financier de la mobilité géographique avec une prime de restructuration de service (PRS). Les agents éligibles sont ceux qui changent de commune d'affectation dans le cadre de la restructuration de leur service peuvent bénéficier de la prime de restructuration (PRS) à condition que leur nouvelle affectation soit directement liée à une opération de restructuration de service.

**Contrairement à ses habitudes, et peut être aussi convaincu par les instances syndicales présentes, le directeur a décidé d'amender le projet sur les PCR P dans les conditions suivantes :**

Toujours un seul PCR P départemental établi sur deux implantations (Arras et Montreuil) avec un pilotage unifié sur Arras.

Ce qui ne change pas : fermeture du PCR P de Bruay-la-Buisnière au 31/08/2024.

Ce qui change : le PCR P de Saint-Omer sera fermé au 01/09/2026, et le PCR P de Boulogne devient une antenne ( pas forcément pérenne) puisque sa fermeture est supposée au 01/09/2027.

Mais nous aurons l'occasion d'en discuter lors d'un nouveau point en CSAL dans 18 mois avec l'organisation au préalable d'un groupe de travail.

Enfin, malheureusement, les postes qui viendraient à se libérer (départ/ retraites...) sur les PCR P de Boulogne et Sain-Omer ne seront pas remplacés.



**Abstention de FO, UNSA et nous  
CGT et Solidaires ont voté contre.**

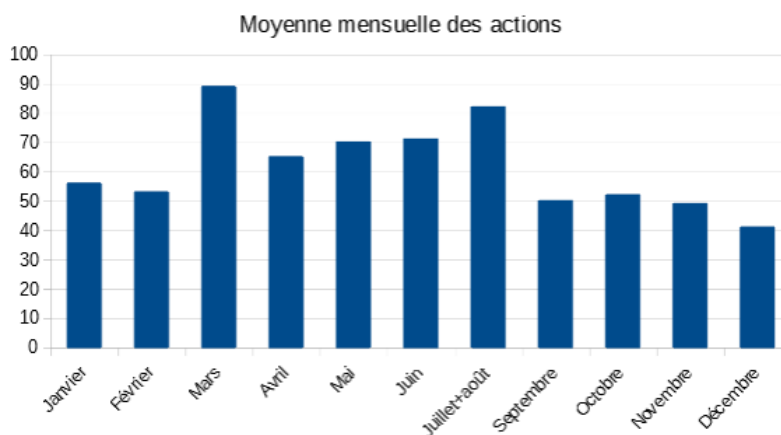
Selon notre Direction, sa mise en place du conseiller aux décideurs locaux (CDL), dans le cadre du nouveau réseau de proximité (NRP), traduit sa volonté de renforcer durablement sa présence au sein des territoires et développer une offre de conseil au plus près des attentes des élus locaux.



**En fait, si notre DDFiP voulait vraiment « renforcer durablement sa présence au sein des territoires et développer une offre de conseil au plus près », il suffisait de ne pas fermer presque toutes les trésoreries du Pas-de-Calais mais de les laisser ouvertes pour qu'elles puissent continuer de s'occuper de la gestion des collectivités locales.**

15 CDL étaient installés au 1er janvier 2023. Puis, au 1er septembre, avec la création du SGC de St Pol, et la nomination d'un CDL à la Communauté de communes de la Région d'Audruicq, leur nombre est passé à 20.

Au cours de l'année 2023, 11.729 actions ont été réalisées par l'ensemble des CDL. La moyenne des actions mensuelle par CDL s'élève ainsi à 58. Le nombre de budgets à suivre et la date d'installation du CDL sur son poste peuvent influencer sur le nombre d'actions réalisées.



● **Domaines d'intervention des C D L :** Le conseil budgétaire et comptable représente une part significative (39,1%) des prestations réalisées en 2023, notamment en matière de fiabilisation des comptes locaux, de préparation budgétaire, de déploiement du référentiel M57 et de l'expérimentation du CFU. A noter aussi la part importante du conseil fiscal (12,2%) qui est plus élevée qu'au niveau interrégional (6%). Elle tient sans doute au profil et au parcours professionnel variés des CDL du département.

● **Modalités d'intervention des C D L :** Près de 60 % des prestations des CDL prennent la forme d'un envoi de documentation, de réponses à des demandes de renseignement, d'actions de formation ou de promotion et 20 % des prestations correspondent à une étude ou une expertise.

● **Initiative des actions des C D L :** Les CDL sont à 53,5 % à l'initiative des actions réalisées, contre 46,5 % pour les ordonnateurs. Toutefois, en fonction du domaine, cette répartition peut être différente. Ainsi, en matière de conseil économique et patrimonial, l'ordonnateur est à l'initiative de l'action des CDL (72%). A l'opposé, en matière de conseil financier, c'est surtout le CDL qui est à l'origine de la démarche (79%) pour fournir une analyse financière ou accompagner la collectivité dans le cadre du réseau d'alerte.

● **Approche par strates de population :** Les communes de moins de 3500 habitants sont les plus demandeuses de conseils des CDL. Elles représentent ainsi 71,9 % des actions réalisées en 2023, soit un peu moins que leur représentativité dans le département (88%) mais toutes ces communes n'étaient pas dotées d'un CDL au cours de l'année 2023.



## Point 5 : Bilan des entretiens professionnels 2023 ...

Selon notre DDFiP 62, l'entretien professionnel constitue chaque année un temps fort dans la vie professionnelle de chaque agent. Pour l'agent, l'entretien serait un vecteur de valorisation des acquis et réalisations professionnelles et individuelles lui permettant, le cas échéant, d'exprimer les difficultés éventuelles qu'il rencontre dans le cadre de son travail, de faire des propositions susceptibles d'entraîner des améliorations et d'exposer ses aspirations professionnelles.

L'année 2023 a été marquée par la mise en œuvre de l'outil Esteve pour la campagne des entretiens de l'ensemble des agents de la DGFIP, en remplacement de l'application Eden RH. Une documentation spécifique à chaque acteur de l'évaluation professionnelle en environnement Esteve a été publiée sur Ulysse pour accompagner l'ensemble des acteurs à chaque étape de la campagne 2023. Les évaluateurs ont également bénéficié d'une formation d'une journée sur le cadre rénové de l'entretien professionnel, avec un rappel du cadre réglementaire et des bonnes pratiques en matière de tenue des entretiens et de rédaction des comptes-rendus.

La tenue des entretiens professionnels et la saisie des CREP dans l'application ESTEVE ont été réalisées du 14 février au 14 avril 2023. Au titre de la campagne 2023, 158 évaluateurs ont réalisé les entretiens et 48 autorités hiérarchiques ont été désignées.

Le nombre d'agents évalués en 2023 à la DDFIP du Pas-de-Calais est de 1.306 agents.

Grade	Nombre d'agents évalués	% d'agents
Cadres A+	100	7,70
Inspecteur	216	16,50
Contrôleur	584	44,70
Agent	382	29,30
Agent Berkani	24	1,80
Total	1.306	100

Sur les 1.306 entretiens, il y a eu 3 refus d'entretien et 3 refus de signature.

Les Recours hiérarchiques :

Grade	Nombre de recours AH	% de recours par catégorie	% de recours AH / au nombre d'agents de la catégorie	Satisfaction totale	Rejet partiel	Rejet total
A et A+	7	25 %	7,90 %	3	3	1
Contrôleur	12	43 %	2 %	3	4	5
Agent	9	32 %	2,30 %	2	3	4

Recours en CAPN :  
12 recours ont été examinés en CAPN :

Grade	Nombre de recours en CAPL	Satisfaction totale	Rejet partiel	Rejet total
A et A+	3	-	3	-
Contrôleur	7	-	2	5
Agent	2	-	1	1



Côté « Satisfaction totale ». BRAVO est le seul mot à dire à la DDFiP 62 !!





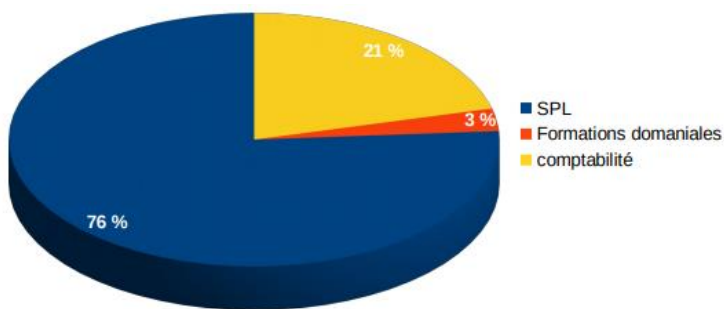
## Point 6 : Bilan 2023 de formation professionnelle et plan prévisionnel de formation 2024 ...

La DDFiP du Pas-de-Calais nous informe qu'après une année 2022 exceptionnelle, l'activité de l'année 2023 en matière de formation est en léger retrait mais reste forte malgré le déploiement d'un nouvel applicatif qui a changé profondément les modalités d'inscription pour les agents et d'organisation pour le service de la formation professionnelle.

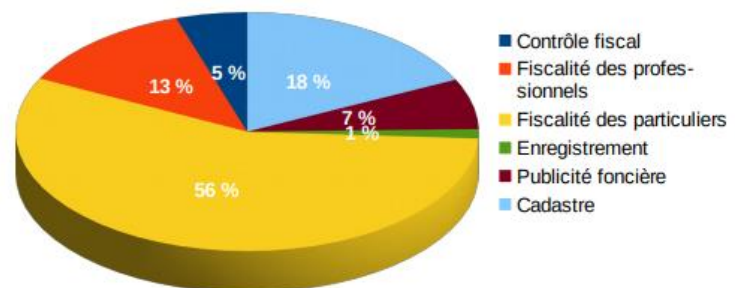
L'impact du déploiement de SEMAFOR sur l'activité de la formation a notamment été limité grâce à un accompagnement des agents et des chefs de service dans l'appropriation de ce nouvel outil qui a connu des évolutions régulières tout au long de l'année afin de corriger des dysfonctionnements.

La formation professionnelle a, comme les années précédentes, déployé un plan local de formation qui, compte tenu des mouvements de mutations, s'attache à proposer chaque année une offre de formation « socle » permettant d'accompagner les changements de métiers. Elle met également en œuvre les actions définies au Plan National de Formation . A titre d'exemple, pour 2023, 2 formations inscrites au PNF et déployées en janvier et février 2023 ( GESTLOC d'une durée de 2 jours et GESTION TU d'une durée de 3 jours) ont fortement contribué au nombre élevé de jours de formations stagiaires de l'année 2023.

Répartition des formations des métiers de la gestion publique



Répartition des formations des métiers de la gestion fiscale



Pour améliorer encore le niveau de compétence, d'expertise et d'adaptabilité des personnels, le service de la formation professionnelle a réuni l'équipe locale de formation et organisé une visio afin de promouvoir l'activité de professionnel associé et inciter les collègues intéressés à franchir le pas avec un accompagnement individualisé.

Concernant l'apprentissage, la DDFiP nous rappelle que c'est une formule d'enseignement en alternance qui permet à un jeune âgé de 16 à 29 ans révolus d'obtenir une qualification professionnelle. Deux des apprentis recrutés en 2023 ont toutefois déjà rompu leur contrat (abandon des études pour le premier, réussite au concours de l'IRA pour le second). Trois autres apprentis ont obtenu le concours externe d'inspecteur des Finances Publiques.

**Pour les perspectives de 2024**, la DDFiP prévoit des actions et réflexions seront engagées autour de 3 thèmes :

**1° : Communication et outil :** Il y aura une centralisation des informations liées aux actions de formation et de préparations aux concours, une mise en ligne du calendrier des formations, l'utilisation à titre expérimental de l'application Semafor, la promotion du co-voiturage et une incitation des agents en formation à se restaurer dans les cantines de nos sites.

**2° : Actions de formation :** Il y aura une mise en œuvre des actions du PNF2024, la poursuite des formations TOIP au profit des responsables de service, une simplification des modalités de mises en place des actions de formations et pour la campagne IR : 6 sessions à destination de 86 stagiaires et pour la campagne des avis : 14 sessions à destination de 151 stagiaires.

**3° : Accueil des stagiaires et apprentis :** La DDFiP souhaite poursuivre ses opérations de promotions de nos métiers et d'accueil des stagiaires. Organisation de visio à destination des « ambassadeurs attractivité » et des cadres bénéficiant d'une autorisation d'enseigner.

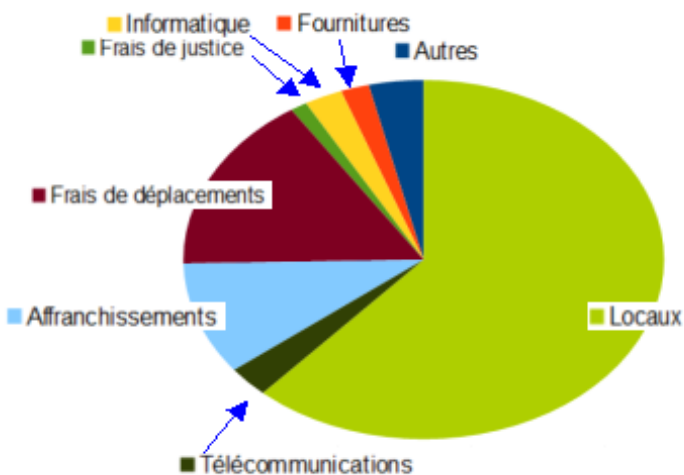


## Point 7 : Budget – Opérations immobilières bilan 2023 et prévisions 2024 ...

La DDFIP du Pas-de-Calais a reçu 6.142.969 € en Dotation Globale de Fonctionnement (D G F) en 2023.

La DGF recouvre les domaines suivants :

- Les dépenses de locaux: loyers, charges locatives et de copropriété, nettoyage, sécurité, entretien et maintenance de bâtiments, taxes liées aux locaux et transports de fonds.
- Les dépenses de fonctionnement: fournitures et documentation, consommables informatiques, téléphonie, affranchissement, déplacements, imprimés, frais d'actes des huissiers de justice, frais de copie.
- Les dépenses d'équipement: mobilier, véhicules, micro-informatique, matériels divers.



Les dépenses significatives		
Autres	206 230,00 €	3,68%
Fournitures	107 132,00 €	1,91%
Informatique	143 730,00 €	2,57%
Frais de justice	63 399,00 €	1,13%
Frais de déplacements	898 983,00 €	16,05%
Affranchissements	571 207,00 €	10,20%
Télécommunications	156 820,00 €	2,80%
Locaux	3 454 511,00 €	61,67%
	<b>5 602 012,00 €</b>	<b>100,00%</b>

La liste complète des toutes les dépenses réalisées au cours de l'année 2023 serait très longue. Voici cependant ci-dessous quelques exemples des dépenses de la DDFIP 62 dans le cadre de sa gestion.

- Acquisition et installation des bornes électriques sur les CFP d'Arras Montuelle, Béthune, Boulogne Sur Mer et Calais : 20.000 €
- Modernisation des gestionnaires de file d'attente : Longuenesse, Calais, Boulogne Sur Mer, Montreuil : 77.000 €
- Réparation portes automatiques : 8.000 € - Menuiseries extérieures / fenêtres: 50.000 € - Clôtures: 10.730 €
- Le matériel informatique : la dépense s'est élevée à 78.000 €
- 70 fauteuils pour 16.120 €
- Les frais de déplacements : 990.153 €
- Acquisition de 4 Vélos à assistance électrique : 7.243 €

**Pour 2024, La Direction a des objectifs prévisionnels.**

- Travaux d'entretien courant : 300.000 €
- Mises aux normes réglementaires (Hénin Beaumont, Bruay, Montreuil, Calais, Liévin, Lens, Lillers) : 240.000 €
- Prestations de nettoyage/surveillance/traitement des déchets : 520.000 €
- Frais de mission (frais de déplacement, EDR, réunions...): 720.000 €
- Travaux Accueil Béthune Guynemer : 90.000 €, Mobilier Béthune : 40.000 €

**Nouveautés 2024** : Un budget Vert 2024 est tracé dans CHORUS afin de permettre un suivi des dépenses relevant de la transition écologique. Il est prévu dans ce budget de 100.000 €.

Un budget convivialité a été défini par service (hors Brassart et Foch) avec une enveloppe s'élevant à 15 € par agent. Il peut être utilisé pour un événement choisi par le responsable de service ( galette, accueil des nouveaux arrivants).

Comme chaque année, car c'est devenu une tradition « dégefipienne », la Direction nous a présenté son rapport d'activité... La Direction est heureuse, la direction est contente, la direction est fière d'elle-même... Bref, tout va bien dans le meilleur des mondes si on se fit à ce superbe document. Ce magnifique état des lieux, c'est l'arbre qui cache la forêt, ou bien la partie visible de l'iceberg... En tous cas, ce document est très bien rédigé, donc, CFTC DDFIP 62 tient à saluer l'excellent travail fait par le comité de rédaction, mais surtout pas celui du Directeur de la publication.



>>> Ce rapport d'activité est accessible sur notre site depuis la page sur le CSAL du 14 mai

Notre Directeur, M. Claude Girault, a rédigé dans ce rapport d'activité un édito. Il est vraiment magnifique, cet Edito ... !!! Notre directeur est content, heureux et très satisfait de ce qui s'est passé dans notre département en 2023.

Il est totalement enchanté de l'évolutions des métiers, du SIP de demain, également de l'évolution de la gestion publique locale et de sa gestion courante de masse avec le service de gestion comptable, du conseil tous azimuts avec les conseillers aux décideurs locaux qui selon lui, parviennent à accompagner de manière plus complète les collectivités locales.

**Bref, comme aurait dit Daniel Balavoine, « Dieu que c'est beau »**

### 1. Edito du Directeur départemental



Claude Girault,  
Directeur départemental

2023 marque une étape importante pour la direction départementale : c'est l'année d'achèvement du nouveau réseau de proximité, c'est aussi la première année d'application du nouveau cadre d'objectifs et de moyens dont s'est dotée notre direction générale.

C'est donc une année charnière, avec la création du dernier service de gestion comptable, celui de Saint-Pol-sur-Ternoise, qui compte le plus de budgets. C'est aussi l'année du lancement opérationnel du SIP de demain, un service des impôts des particuliers centré sur l'accueil de nos usagers, sur la qualité de la gestion courante et sur le recouvrement simple, avec des équipes davantage polyvalentes, sans perdre en technicité.

L'année aura également été marquée par la résilience des équipes du département, et au premier chef celles du contrôle fiscal, tragiquement attaquées avec l'assassinat de Ludovic Montuelle. Les équipes auront fait face avec courage et engagement au défi de la reconstruction, sans jamais oublier. Aller de l'avant, c'est ce que 2023 a permis de faire, avec lucidité et détermination.

Cette année passée a également permis de retrouver une activité enfin libérée des contraintes sanitaires fortes, avec un retour à des travaux collectifs importants, dont nombre d'entre eux sont rappelés dans le présent rapport, qui donne la parole aux actrices et acteurs de ces évolutions.

Nous avons ainsi pu travailler de manière approfondie et participative aux évolutions des métiers, sur le SIP de demain, déjà cité, mais également sur l'évolution de la gestion publique locale, avec sa nouvelle organisation dualiste, la gestion courante de masse avec le service de gestion comptable, le conseil tous azimuts avec les conseillers aux décideurs locaux, l'ensemble parvenant à accompagner de manière plus complète les collectivités locales. La dualité a très certainement accru le champ couvert par notre action. Deux de nos cadres témoignent concrètement de ces changements.

2023 fut également la première année d'une petite révolution dans le monde foncier. D'abord, en terme d'organisation, l'année a été marquée par la création par étape du Service départemental des impôts fonciers (SDI), avec des bureaux distants en janvier, puis dans sa structure cible en septembre, avec l'objectif de garder les sachants sans perdre de vue l'objectif de la réforme.

L'autre révolution concerne à la fois les usagers et les agents du foncier : c'est la création du service Gérer mes biens immobiliers, GMBI, dont l'ambition forte est de rénover complètement la gestion des impôts fonciers à la suite de la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales en offrant aux propriétaires une vision exhaustive des informations dont dispose l'administration fiscale sur leurs biens et en leur confiant la déclaration des occupants, qu'ils sont certainement les mieux à même de connaître. La montée en charge a suscité un lourd travail des équipes, en SIP, en services fonciers, en centre de contact comme en direction. Mais nous avons fait face !

Faire face, c'est un maître-mot dans nos équipes, comme nous l'avons montré également à l'occasion des inondations catastrophiques de novembre 2023 et du début de cette année 2024, en soutien aux populations et territoires sinistrés. Les CDL ont été mobilisés avec les équipes des SIE pour appuyer les professionnels impactés, comme avec la mission économique. Je veux saluer cette mobilisation, appréciée déjà à l'occasion de la crise énergétique avec l'indemnité carburants, lourde à gérer, mais aussi avec l'appui aux entreprises qu'apportent les conseillers aux entreprises en difficulté.

Bien d'autres actions sont à noter dans ce bilan, je ne peux toutes les saluer ici, mais elles se retrouveront dans les pages suivantes. Elles montrent combien notre maison se trouve au cœur de l'État républicain, acteur indispensable pour une société de confiance et de protection.

Excellente lecture !





## Point 9 :

### La Semaine de 4 jours ...

En pratique, la CFTC relève néanmoins qu'il y a aujourd'hui un fort contraste entre les avantages pointés dans les sondages effectués auprès des salariés, et la réalité des faits. Si la semaine de quatre jours est de plus en plus expérimentée chez nos voisins européens, elle s'accompagne aussi très souvent d'une réduction du temps de travail hebdomadaire. Néanmoins, la majorité des expérimentations se développant en France ne visent pas à réduire le temps de travail hebdomadaire, plutôt à le condenser sur quatre jours.

Le cas échéant, les avantages présumés de la semaine de quatre jours semblent supplantés par les contraintes qui lui sont liées : ces journées à forte amplitude horaire ne sont, par exemple, pas forcément compatibles avec les horaires des crèches des enfants des salariés. La longueur de ces journées peut également mettre en danger la santé et la sécurité des travailleurs, notamment ceux qui officient dans certains secteurs ou métiers spécifiques.

Compte tenu des risques physiologiques et psychosociaux que la semaine de quatre jours peut générer – surtout à temps de travail hebdomadaire inchangé – la CFTC considère qu'une intervention législative pourrait être souhaitable, pour simplifier et encadrer le recours à ce mode de répartition du temps de travail. Néanmoins, cette volonté de légiférer doit être guidée par la volonté ou non d'encourager la mise en œuvre de cette organisation. Or, à ce stade, la CFTC ne soutient pas une mise en place généralisée de la semaine de quatre jours.



Elle se prononce plutôt en faveur d'une poursuite de son expérimentation, dans divers secteurs. Cette évaluation multisectorielle devra, à terme, permettre de peser le pour et le contre du dispositif, notamment en déterminant son impact sur les salariés en matière de santé-sécurité (qui sera variable en fonction des métiers concernés). La CFTC estime en effet que la semaine de quatre jours ne doit pas être considérée comme une solution uniforme : elle est un sujet de dialogue social qui doit être débattu au sein des entreprises et administrations, dans le respect des normes et régulations qui ont été préalablement décidées au niveau de la branche.



Le mieux est de proposer la semaine de quatre jours aux agents volontaires qui peuvent arrêter si le rythme ne leur correspond plus. L'employeur devra veiller au risque de surcharge de travail, de fatigue et de stress, car ils auront moins de temps pour accomplir la même quantité de travail. Et la semaine de quatre jours impose un nouveau rythme qui nécessite un temps d'adaptation pour mieux gérer son sommeil, raccourcir la pause déjeuner...

Connaissez-vous les valeurs de la CFTC ? Elles ont un socle commun : l'humain avant tout. Nous nous rassemblons autour du « Mieux vivre ensemble », ainsi que de la tolérance, du partage et de l'entraide. En un mot comme en cent, voyez Plus grand avec la CFTC.

